



REPUBLIQUE DU BURUNDI
Ministère de l'Environnement,
de l'Agriculture et de l'Elevage



Appel à l'implication effective des parties prenantes pour une prise de mesures stratégiques de réduction de perte de la biodiversité au Burundi

Au Burundi comme ailleurs, les écosystèmes procurent de nombreux biens et services contribuant au bien être humain. Cependant, ces écosystèmes subissent des dégradations et des destructions dont les causes directes sont la déforestation, la pollution et la prolifération d'espèces exotiques.

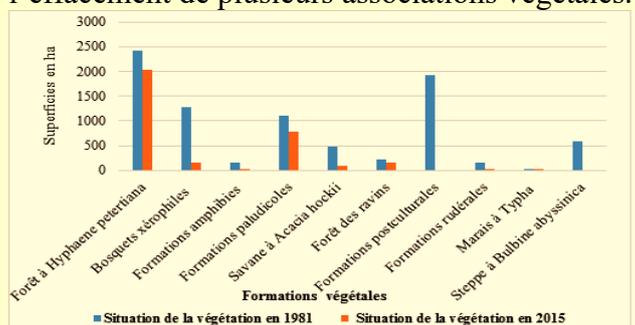
Depuis 2016, le Burundi a mis en place, des indicateurs de référence pour suivre l'évolution des espèces et des écosystèmes fournissant les services écosystémiques. Les résultats de cette étude donnent des indicateurs référentiels qui permettent d'évaluer:

- Les tendances en matière d'étendues d'écosystèmes et des habitats naturels;
- Les tendances en matière d'espèces et des populations liées à des habitats naturels;
- Les tendances des espèces fournissant des services écosystémiques.

Les écosystèmes naturels sont répartis en deux grands groupes: écosystèmes terrestres comprenant les forêts, les savanes, les bosquets, les pelouses et les steppes, et écosystèmes aquatiques et semi-aquatiques. Toutes les parties prenantes sont impliquées dans la conservation de ces sites en défens pour empêcher la disparition progressive de la biodiversité.

I. Tendances de la végétation du secteur Palmeraie du Parc National de la Rusizi

Les différentes formations végétales ont subi des modifications importantes. On a déjà enregistré une perte de 5100,5 ha qui s'est accompagnée de l'effacement de plusieurs associations végétales.



Le défrichage culturel et autres activités de développement à effets pervers ont déjà provoqué la disparition de nombreuses espèces dans le Parc National de la Rusizi.

• Espèces disparues et celles en danger dans le secteur Palmeraie

Espèces	Statut pour tout le pays
<i>Hyphaene petersiana</i>	Menacé
<i>Balanites aegyptiaca</i>	Menacé
<i>Commiphora madagascariensis</i>	Menacé
<i>Cadaba farinosa</i> var. <i>adenotricha</i>	Menacé
<i>Manadenium chevalieri</i>	Menacé
<i>Euphorbia candelabrum</i>	Menacé
<i>Euphorbia dawei</i>	Disparu
<i>Crotalaria germainii</i>	Menacé
<i>Cynometra alexandri</i>	Disparu
<i>Tamarindus indica</i>	Menacé
<i>Bulbine abyssinica</i>	Menacé
<i>Brachiaria decumbens</i> var. <i>rusiziensis</i>	Menacé
<i>Portulaca centrali-africana</i>	Menacé
<i>Zanthoxylum chalybeum</i>	Menacé
<i>Azima tetraantha</i>	Menacé
<i>Strychnos potatorum</i>	Disparu
<i>Dorstenia barnimiana</i>	Disparu



Office Burundais pour la Protection de
l'Environnement. B.P.2757- Bujumbura

© CHM-Burundais: Centre d'Echange d'Information en matière de Diversité Biologique, (Clearing House Mechanism), Avril, 2018. Contact: (257)22234304, site web: <http://bi.chm-cbd.net>

Dans le secteur Palmeraie, on y a établi un cimetière de 250 ha actuellement débordé. Ce cimetière ne possède ni statut légal ni limites officielles. Avec l'augmentation de la population de la ville de Bujumbura et des populations riveraines du Parc National de la Rusizi, la superficie de ce cimetière ne cesse de s'étendre. En plus, le système d'enterrement actuel est tel qu'une seule tombe bien construite en dur occupe jusqu'à un are de superficie.



La manière dont ce cimetière est construit bloque toute possibilité de régénération des espèces végétales. Cette situation entraîne la disparition progressive d'*Hyphaene petersiana* et d'autres espèces dans cette zone. La population environnante passe à travers le cimetière pour entrer dans le parc prélever certaines ressources naturelles. Le cimetière a modifié le paysage de ce parc.

II. Evolution actuelle en termes d'étendue de forêt ombrophile de montagne de la Kibira

La forêt ombrophile de montagne de la Kibira a évolué de 1986 à 2016 avec une perte d'une étendue de 1239,75 ha.

Occupation du sol	Superficies en 1986 (en ha)	Superficies de 2016 (en ha)
Clarières	4500,47	2755,84
Zone cultivée	3377,15	1394,34
Zone cultivée ISABU	50	50
Buissons		12,58
Lac de retenu		174,27
Végétation herbacée		256,97
Milieu humide		21,8
Forêt ombrophile de montagne	46028,23	40346,95
Total	53905,85	45012,75

Exploitation des Phragmites dans le secteur Delta du Parc National de la Rusizi

La population riveraine du secteur Delta vit des ressources biologiques du Parc National de la Rusizi dont les Phragmites. L'exploitation des phragmites dans le Secteur Kayobera se fait toute l'année.

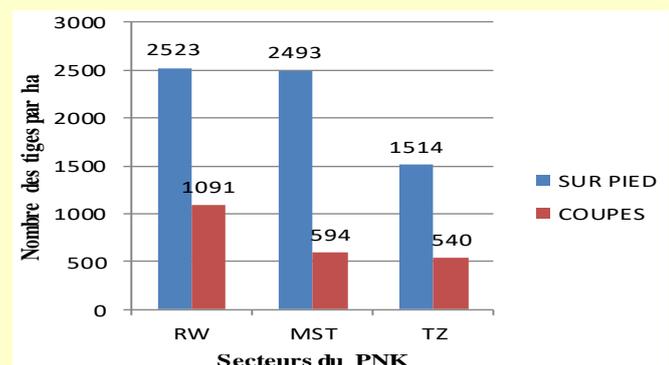


Coupe des Phragmites

La présence des exploitants des phragmites a des effets négatifs. En effet, plusieurs oiseaux comme les tisserins, *Ploceus* div. sp. nichent sur les chaumes des phragmites. Il est donc à remarquer que l'exploitation des phragmites par coupe rase ouvre le terrain à *Lantana camara*. L'envahissement du Secteur Delta par *Lantana camara*, est une menace incontestable.

• *Sinarundinaria alpina*: espèce la plus menacée au Parc National de la Kibira

Cette espèce est très fortement exploitée pour la fabrication des chaises, des tables, des lits et des paniers, pour la construction, fabrication des louches de cuisine, comme support pour bananier et pour canaliser l'eau d'irrigation. Elle est également utilisée comme tuteur du haricot volubile et du petit pois, etc. Cette espèce est coupée de manière incontrôlée.



D'autres menaces observées dans le PNK concernent notamment l'extraction minière, la carbonisation, le défrichage culturel, la coupe d'herbe pour litière, etc.



La dégradation des forêts de montagne a déjà occasionné des conséquences néfastes comme les changements climatiques, se manifestant par une pluviométrie exceptionnelle et par une sécheresse prolongée. Les excès de précipitations occasionnent des inondations. L'aridité pousse les agri-éleveurs à envahir les écosystèmes des marais.

III. Situation des forêts claires de Gisagara et de Rumonge

La végétation de ces aires protégées est dominée par les arbres réputés ectomycorrhiziens. La symbiose forestière entre les arbres et les champignons joue un rôle prépondérant dans l'alimentation de la population en luttant contre la famine.

Les champignons provenant dans les forêts claires sont commercialisés et rentrent dans le menu quotidien des burundais

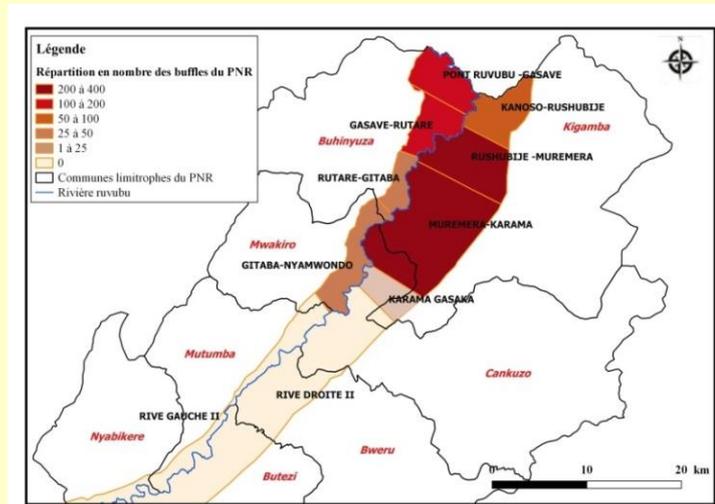


Malgré leurs importances socio-économiques, les forêts claires ne cessent de subir des menaces qui ne peuvent avoir des remèdes qu'avec l'implication des décideurs.



IV. Tendance des Buffles au Parc National de la Kibira

Syncerus caffer est une espèce phare disparue du reste du Burundi qui reste la principale attraction des touristes au PNR. Les buffles constituent de grandes populations surtout au niveau de la RGI et RDI mais on remarque que la zone Nord est très pauvre en buffles. Les populations des buffles sont concentrées à Muremera et Gasave donc plus proches des bureaux où ils sont sécurisés et les zones qui leurs sont directement proches alors que la partie sud constituée par la RDII et la RGII sont vides.



Les inventaires réalisés en 2001 et en 2002 montrent que cette population a connu une croissance comptant respectivement 2242 et 2413 individus. Malheureusement, l'inventaire de 2016 fait état de 1101 individus témoignant une régression à moins de la moitié de la population des buffles comparativement à la situation de 2002.



Le braconnage de buffle et de cob dans le PNR est pratiqué à des fins commerciales, avec pour principales débouchées les villes de Gitega et Karuzi. La disparition des Buffles effacera tout espoir de la promotion écotouristique pour ce parc.

Quelques exemples des effets de la dégradation de l'environnement.

La dégradation des habitats, surtout les forêts de montagne qui protègent les bassins versants en freinant l'érosion sur les fortes pentes constitue des principales causes des inondations souvent observées.



ACTIONS PRIORITAIRES:

- ☞ Conscientiser toute la population sur l'importance de la biodiversité et les conséquences néfastes de sa dégradation;
- ☞ Renforcer l'application des lois sur les aires protégées;

La réduction des habitats du littoral du lac Tanganyika conduit à des conflits entre les Hippopotames et les habitants.

Les constructions sur ce littoral sont bâties en contrevention de la loi régissant les aires protégées au Burundi.



- ☞ Prendre des mesures pour le maintien de l'intégrité des aires protégées au regard de leurs bienfaits pour l'humanité;
- ☞ Prendre des mesures pour arrêter les activités de développement à effets pervers dans les aires protégées.